

la lettre

3

Éditorial

Être aux côtés de la population

5

Revue de presse

Extraits

12

Membres

17

Agenda

Juin 2021





PRESTATIONS

Facturation avec la Caisse des Médecins : l'offre à choix multiples.

Optez par exemple pour le dossier médical informatisé et la gestion de documents : cette organisation électronique permet un gain de place et de coûts, et contribue à la garantie de la qualité. Les spécialistes de la Caisse des Médecins vous accompagnent dans l'installation du dossier médical informatisé en fonction de vos exigences spécifiques.

- Ä K** ÄRZTEKASSE
- CAISSE DES MÉDECINS**
- C M** CASSA DEI MEDICI

Informations et offres supplémentaires
caisse-des-medecins.ch

100 9307



My Viollier – L'App dédiée aux patients

Votre historique de laboratoire toujours sur vous



myviollier.ch



Check-liste

Passeport ✓

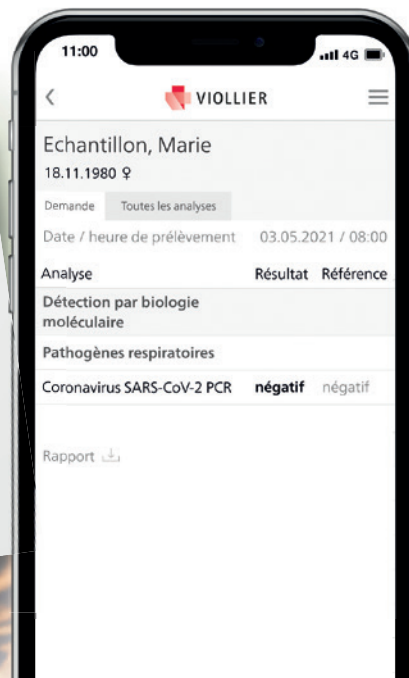
Chaussures de trekking ✓

Téléobjectif ✓

Masques hygiéniques ✓

Désinfectant ✓

My Viollier ✓



100 9415

Être aux côtés de la population

Dr Michel Matter
Président de l'AMGe



Le 21 avril 2021, le Conseil fédéral a annoncé sa stratégie pour la sortie de crise basée sur un modèle en trois phases: la protection de la population vulnérable, la stabilisation avec la vaccination pour toutes et tous et la normalisation avec la fin des mesures contraignantes.

À Genève, PharmaGenève et l'AMGe œuvrent ensemble, en parfait partenariat et contribuent à faire du Centre de vaccination de Palexpo un véritable succès, non seulement lié au volume de citoyennes et de citoyens pris en charge, mais également pour en faire un lieu convivial où les sourires sont nombreux. Ce travail en commun se prolongera dans les quartiers car c'est là qu'il faudra intervenir, non seulement pour poursuivre la campagne de protection de la population, mais aussi pour aller convaincre les plus réticents, ceux qui attendent ou hésitent encore.

La vaccination protège, c'est une évidence. Les données des HUG sont claires: si l'on est vacciné, on ne vient quasiment plus à l'hôpital pour cause de COVID-19. En accélérant la vaccination de la population, les pharmaciens et les médecins permettent d'aller vers un plein retour à la culture, aux restaurants, au tourisme et au monde dit d'avant. Nous remplissons notre mission première en soutenant la population et l'économie. Le bénévolat de nos

membres en est la preuve concrète. Soyez-en remerciés.

Le débat national sur le certificat vaccinal COVID-19 sécurisé est bouillant depuis que le Conseil fédéral a annoncé que les personnes vaccinées pourraient bénéficier de privilèges. La FMH et PharmaSuisse proposent conjointement leur solution en se montrant proactifs et constructifs. Un certificat par QR code pourrait être rapidement mis en fonction, infalsifiable, répondant aux exigences numériques nationales et internationales, basé sur les logiciels primaires actuellement utilisés, uniforme sur tout le territoire, avec le savoir-faire en sécurité d'HIN (authentification des médecins, sécurité numérique) et de ses partenaires. Ce certificat respectera naturellement le cadre légal défini par la loi COVID-19. Il sera simple à mettre en œuvre sur le plan administratif et ses initiateurs ne sont pas mus par un intérêt commercial.

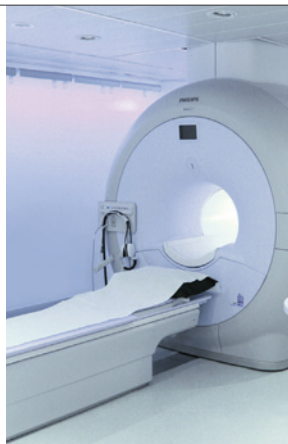
Il faut souligner ce nouvel exemple de la collaboration entre pharmaciens et médecins. Les présidentes de PharmaSuisse et de la FMH font preuve de détermination et placent, dans un contexte politique tendu, nos associations au cœur de la protection de la population et démontrent que la Suisse peut progresser vers un monde plus numérique avec une solution pragmatique, flexible, sûre et rapide. Il pourra y avoir plusieurs émetteurs

de certificat dans notre pays, l'important étant de pouvoir aller vite tant l'engouement pour la vaccination par la jeunesse et les taux de vaccinations parmi les seniors et les patients vulnérables sont salutaires.

« Le débat national sur le certificat vaccinal COVID-19 sécurisé est bouillant depuis que le Conseil fédéral a annoncé que les personnes vaccinées pourraient bénéficier de privilèges. »

Bien évidemment, le cadre juridique et l'éthique sont au centre des débats et des prises de position concernant le certificat de vaccination. L'utilisation d'un QR code, généralisé dès le début de la pandémie en Asie, mais aussi toutes les notions liées à la confidentialité et à l'impossibilité de falsification sont analysées. Il faut aller vite, l'été arrive et avec lui la forte demande de libertés retrouvées.

Voir les médecins être aux côtés de la population et au cœur du dispositif de protection des citoyennes et des citoyens renvoie une image positive et proactive de notre profession. Cela n'a pas d'égal. ●



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



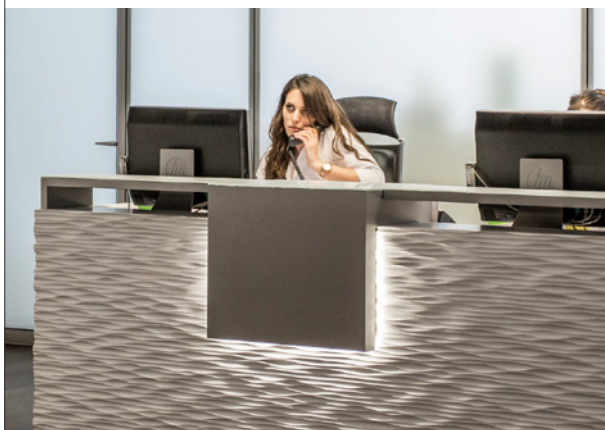
CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

Les radiologues : Dr Besse Seligman - Dr de Gautard - Dr Kindynis - Dr Walter
Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél : +41 (0) 22 347 25 47

www.medimagesa.ch 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax: +41 (0) 22 789 20 70 Mail: info@medimagesa.ch



URO CENTRE GENÈVE

Un centre urologique pluridisciplinaire et innovant à votre écoute

L'Uro Centre Genève est un centre urologique de consultations, de procédures diagnostiques et thérapeutiques ambulatoires, pluridisciplinaires et innovantes. Il permet la prise en charge de maladies telles que: l'adénome et le cancer prostatiques, les troubles mictionnels complexes, les pathologies andrologiques, etc...

Un panel de compétences pointues à votre service

Le but est d'offrir à la population et aux médecins de ville un lieu de consultations en semaine, avec ou SANS rendez-vous, animé par des urologues et radiologues FMH de formation suisse, installés par ailleurs dans leurs cabinets respectifs.

Urologues:

Dr TUCHSCHMID Yan
(président)
Dr ALTWEGG Guillaume
Dr BITTON Alain
Dr CHOLLET Yves
Dr FLEURY Nicolas
Dr KELLOU Karim
Dr KLEIN Jacques
Dr MARTI Alexandre

Dr MAYER Frank
Dr MENGIN Matthieu
Dr REGUSCI Stefano
Dr SCHMIDLIN Franz
Dr TRAN Sao-Nam
Dr VLAMOPOULOS Yannis
Dr WIRTH Grégory

Consultations urologiques
avec ou sans RDV
de 9h à 17h
du lundi au vendredi
022 318 28 28

TARDOC: remise de la version 1.2 au Conseil fédéral

Christian Oeschger^a, Patrick Müller^b

^a Expert, division Médecine et tarifs ambulatoires; ^b chef de la division Médecine et tarifs ambulatoires FMH

En 2019, la FMH et curafutura ont soumis la version 1.0 du TARDOC au Conseil fédéral dans le but de remplacer le TARMED, devenu obsolète. Après examen, l'OFSP a estimé que le TARDOC pouvait être approuvé moyennant quelques adaptations. Ce qui a été fait dans la version 1.2, remise fin mars au Conseil fédéral. La FMH, curafutura et la CTM ont ainsi tout mis en œuvre pour que le TARDOC soit à présent rapidement approuvé et qu'il puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le 20 novembre 2020, soit 500 jours après le dépôt de la demande d'approbation du TARDOC, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a fait parvenir le rapport d'évaluation tant attendu aux partenaires tarifaires curafutura et FMH. Dans son rapport, l'OFSP conclut que le TARDOC peut être approuvé moyennant quelques adaptations. Le Conseil fédéral n'a en revanche pas encore pris de décision à ce sujet.

Pour la FMH, les points essentiels critiqués par l'OFSP sont les suivants:

- L'OFSP considère que le revenu de référence sur lequel repose la prestation médicale (PM) est trop élevé. Il critique en particulier le fait que le calcul se fonde non seulement sur les revenus des chefs de clinique, mais aussi sur ceux des médecins adjoints et des médecins-chefs.
- La durée quotidienne de travail prise en compte pour calculer la PM dans le modèle de coûts a aussi été critiquée par l'OFSP, qui propose de la fixer à 11,4 heures. La proposition des partenaires tarifaires est de 9,2 heures.
- Dans le modèle de coûts KOREG, c'est la représentativité des données provenant de l'étude permanente sur les coûts (RoKo) qui est remise en question, en plus d'autres points critiqués tels que l'architecture du modèle par exemple.
- Dans le modèle de coûts INFRA, ce sont notamment les coûts de construction, les coûts des appareils, les frais de personnel et leurs bases de données qui sont critiqués.
- Quant au concept de neutralité des coûts, l'OFSP souligne en particulier que la phase de monitoring est trop courte.

L'OFSP critique également le concept de valeur intrin-

de prestations au temps et à l'acte, les limitations en partie moins strictes que celles fixées par le Conseil fédéral dans le TARMED, les valeurs intrinsèques élargies dans certains domaines ou les positions pour les consultations pressantes et d'urgence.

Table ronde du conseiller fédéral A. Berset avec tous les partenaires tarifaires

Après l'envoi du rapport d'évaluation du TARDOC en novembre à la FMH et à curafutura, le conseiller fédéral Alain Berset a convoqué le 3 décembre 2020 une table ronde à laquelle étaient invités tous les partenaires tarifaires (santésuisse, H+, curafutura, FMH) ainsi que des représentants de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). A cette occasion, A. Berset a communiqué que deux projets avaient été soumis à l'approbation du Conseil fédéral. D'une part, la structure tarifaire TARDOC déposée par les partenaires tarifaires FMH, curafutura et SWICA et, d'autre part, un projet avec des forfaits facultatifs déposés par santésuisse et la FMCH.

Après de longues négociations, une déclaration d'intention relative à la collaboration et à l'approbation d'une organisation commune pour le tarif ambulatoire a été signée début mars par tous les partenaires tarifaires. Le délai prévu – «aussi rapidement que possible mais fin 2021 au plus tard» – pour la remise du TARDOC remanié selon les recommandations de l'OFSP est cependant trop tardif pour curafutura et la FMH. La FMH, curafutura et la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) souhaitent toujours que le TARDOC soit approuvé rapidement après le dépôt des modifications et





Articles publiés
sous la direction de

**NOÉMIE BOILLAT
BLANCO**

Service des maladies
infectieuses,
Département de
médecine,
CHUV, Lausanne

**BENEDIKT
HUTTNER**

Service des maladies
infectieuses,
Département de
médecine,
HUG, Genève

50 ans seulement... ou 50 ans déjà. De l'équité des genres en maladies infectieuses?

Dre NOÉMIE BOILLAT-BLANCO et Pr BENEDIKT HUTTNER

Le 7 février 1971 restera gravé dans l'histoire de la Suisse comme la date d'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral. Notre pays s'inscrivait alors parmi les derniers en Europe et dans le monde à franchir ce pas. Même si l'époque semble clairement révolue, il est difficile d'imaginer qu'il y a 50 ans seulement, une partie importante des électeurs masculins n'était pas convaincue de la nécessité et des effets bénéfiques d'un tel changement (34,3% de «non» en votation populaire). Il faut pourtant admettre que les efforts consentis depuis 50 ans déjà ne sont pas parvenus à établir l'égalité ni l'équité des genres dans la société, la médecine ne faisant pas exception à ce constat.

Au fil du temps, de plus en plus de femmes se sont formées à la médecine, pour passer de 15% des médecins actifs en 1970 à 43% en 2019,¹ et elles représentent actuellement une majorité (59%) de l'effectif étudiant au niveau Master.² Les femmes sont donc sur le point de constituer la majorité des médecins en activité. Cette tendance se vérifie aussi dans la spécialité des maladies infectieuses (13% en 1970 et 40% en 2019). Toutefois, la présence de femmes dans les postes clés à responsabilité reste désespérément faible, révélant un déséquilibre croissant de la parité des genres avec le niveau hiérarchique. Sur l'ensemble des spécialités médicales, alors que 59% des médecins assistant-e-s sont des femmes, leur proportion diminue à 47% chez les chef-fe-s de clinique, 27% chez les médecins adjoint-e-s et 13% chez les médecins d'effort.

femmes en relation avec la progression hiérarchique est encore plus réduite (69% des médecins assistant-e-s, 34% des chef-fe-s de clinique, 17% des médecins adjoint-e-s, 12% des médecins chef-fe-s; statistiques médicales de la FMH 2019). Jusqu'à très récemment, tous les services des maladies infectieuses des hôpitaux universitaires de Suisse étaient dirigés par un homme. En 2018, seule une personne sur cinq (21%) porteuses

**AUTORISONS-
NOUS À
RENONCER AUX
IDÉES PRÉCON-
ÇUES ET À SORTIR
DES SENTIERS
BATTUS**

d'un titre de professeur-e dans les facultés de médecine et de pharmacie était une femme. Ce déséquilibre n'est cependant pas l'apanage de la Suisse, car il est également observé dans d'autres pays.^{3,4} Lors du congrès de la Société suisse d'infectiologie et d'hygiène hospitalière en 2019, seul un tiers des président-e-s de

session et 38% des conférencier-ère-s étaient des femmes. Comparativement, la parité était atteinte lors du congrès européen de la Société de microbiologie et de maladies infectieuses, grâce à la présence d'une commission paritaire en son sein.^{5,6} Ces chiffres montrent que les inégalités de genre perdurent et qu'il est temps d'innover pour atteindre l'équité.

Au vu du grand nombre de femmes qui s'y intéressent, la médecine et particulièrement la division des maladies infectieuses, en raison de son caractère académique, devraient jouer un rôle pionnier pour une évolution égalitaire des responsabilités entre femmes et hommes. Nous y parviendrons en commençant par éviter les biais de genre. Ce n'est pas parce qu'une femme a une famille qu'elle ne peut pas s'investir pleinement

Bibliographie

- 1 – Wille N, Schlup J. La médecine sur la voie de la féminisation. Bull Med Suisses 2020;101(14):485-9.
- 2 – Hostettlera S, Kraftb E. Statistique médicale 2019 de la FMH : forte dépendance de l'étranger. Bull Med Suisses 2020;101(13):450-5.
- 3 – Marcelin JR, Manne-Goehler J, Silver JK. Supporting Inclusion, Diversity, Access, and Equity in the Infectious Disease Workforce. J Infect Dis 2019;220:550-561.
- 4 – The Lancet Infectious Diseases. Gender parity in infectious diseases. Lancet Infect Dis 2019;19(3):217.
- 5 – https://www.esmid.org/profession_career/parity_commission
- 6 – Casadevall A.

Lire l'article en entier

LOCATION

Bureaux de standing

Env. 254 m², quartier de Florissant, à quelques minutes à pied de la vieille ville, du centre-ville et des HUG. **CHF 400.-/m²**

Plusieurs places de parking disponibles en sous-sol.



Tél.: +41 (0)22 707 08 01 - 078 771 88 90
pascale.arnold@argecil.ch - www.argecil.ch



100 9402



GARDE

de médecine interne générale

1009406

Le Centre Médical Eaux-Vives offre un service de garde de médecine interne générale avec des consultations sans rendez-vous pour les adultes.

Les horaires de ce service sont les suivants :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00



SWISS MEDICAL NETWORK MEMBER

Centre Médical Eaux-Vives · Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 3 · CH-1207 Genève
Tél. +41 22 737 47 47 · info@eaux-vives.com · www.eaux-vives.com

proximos
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

1009212

[Inscrire les rabais de manière transparente sur les factures: recommandation de mise en œuvre de la FMH](#)

Répercussion des rabais sur les factures

Patrick Müller

Chef de division, division Médecine et tarifs ambulatoires, FMH

Les fournisseurs de prestations doivent répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects qu'ils perçoivent. Ni la loi ni l'ordonnance concernées n'indiquent cependant comment les rabais doivent figurer sur les factures. La FMH a rédigé une recommandation pour que les rabais soient répercutés de manière transparente et conforme à la loi, et qu'ils figurent sur les factures.

Après l'entrée en vigueur des nouveaux art. 55 et 56 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) le 1^{er} janvier 2020, la question de «l'obligation de répercuter les rabais et ristournes» a connu un regain d'intérêt alors que depuis 1996, elle était réglée de manière générale par l'art. 56 al. 3 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). La LAMal fixe le principe de l'obligation de répercuter intégralement les avantages¹. Le fournisseur de prestations doit répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects, tels que les rabais ou les ristournes (art. 56 al. 3 LAMal). Dans le système du tiers garant, les débiteurs sont les patients, dans celui du tiers payant, les assureurs-maladie. Les fournisseurs de prestations ne peuvent donc pas garder pour eux les avantages qu'ils perçoivent (interdiction des avantages/devoir d'intégrité). Plus exactement, ils ont l'obligation de répercuter les éventuels rabais qui leur sont accordés pour des médicaments ou des dispositifs médicaux (obligation de répercussion).

Transparence et clarté

L'art. 56 al. 3bis LAMal définit des exceptions à cette obligation lorsque certaines dispositions sont respectées. Ces exceptions exigent toutefois une convention préalable entre les fournisseurs de prestations et les assureurs et, pour l'heure, elles ne sont possibles que dans le cadre de l'art. 56 al. 3 let. b LAMal – à savoir en lien avec la vente ou l'achat de médicaments ou de moyens et d'appareils diagnostiques ou thérapeutiques. De plus, ces conventions doivent remplir les conditions suivantes: premièrement, garantir qu'une

majeure partie (et non l'intégralité) des avantages sera répercutée, c'est-à-dire une part supérieure à 50% et inférieure à 100%, et, deuxièmement, que les avantages non répercutés seront utilisés de manière vérifiable exclusivement pour améliorer la qualité du traitement. La FMH a rédigé avec la communauté d'achat HSK (Helsana, Sanitas, KPT) et la CSS Assurance une convention-cadre réglant les principes fondamentaux en vue de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

La loi et l'ordonnance qui encadrent cette obligation ne précisent cependant pas comment les rabais doivent figurer concrètement sur les factures. Il n'existe pas non plus de recommandations communes des partenaires tarifaires sur la manière de reproduire sur les factures les accords économiques entre acteurs, qui, en pratique, prennent des formes très différentes. Une des exigences est assurément de veiller à la transparence et à la clarté.

Dans ce contexte, la FMH a rédigé une recommandation de mise en œuvre pour que les rabais accordés figurent de manière transparente (selon l'art. 42 LAMal) sur les factures et puissent être répercutés sur le débiteur de la rémunération. La recommandation montre les différentes manières de les répercuter et donne une vue d'ensemble des domaines concernés (médicaments, dispositifs médicaux). Par souci de transparence, de clarté et d'une meilleure compréhension, la FMH conseille donc aux médecins d'indiquer les rabais comme décrit ci-après, indépendamment du fait que les factures soient adressées aux patients (tiers garant) ou aux assureurs (tiers payant).

¹ Avantages matériels accordés au fournisseur de prestations ne constituant pas la rétribution d'une prestation équivalente relevant du droit des assurances sociales, fournie en contrepartie.

Mandataire	N° EAN / N° RCC																	
Diagnostic																		
Liste EAN	1/201234567890	2/2012345678911																
Commentaire	1																	
Date	Tarif	Code	Code réf.	Sé	C6	Quantité	Pt PM/Prix	f PM	V Pt PM	Pt PT	f PT	V Pt PT	E	R	P	T	Montant	
		Dafalgan Tabli 500 mg																
07.01.2002	402	7680475040157		1		1								1	2	0	0	2.45
		Rabais: Dafalgan																
07.01.2002	406	1000		1		2								1	2	0	0	-0.07

Figure 1: Exemple de facturation d'un médicament avec un rabais accordé de 5% (0,07 franc) sur le prix de fabriquer (1,33 franc); représentation de la FMH.

Mise en œuvre: recommandation de la FMH

La FMH recommande d'ajouter sur les factures, d'ici fin 2022 au plus tard², une position spécifique pour les rabais et les ristournes en utilisant le *tarif 406* et le *code 1000 «Rabais»*. Sur la facture, vous indiquez d'abord le dispositif médical ou le médicament concerné de manière usuelle avec son montant initial (prix public de la liste des spécialités par exemple). Ensuite, vous créez une deuxième position avec le tarif 406, code 1000, dans laquelle vous reportez le rabais effectif en francs sans mentionner le pourcentage accordé et vous pouvez adapter le texte de cette position en fonction de la situation. Le rabais doit être mentionné ainsi séparément pour chaque produit concerné (le code 1000 peut être utilisé plusieurs fois).

La figure 1 montre l'exemple d'un médicament sur un formulaire de facturation standardisé. Le médicament est facturé selon le prix public de la liste des spécialités, auquel est soustrait le rabais sur le prix de fabriquer (indiqué en chiffre négatif sur la facture) au moyen de la position 1000 «Rabais».

Les avantages de la recommandation de la FMH

La FMH a essayé de trouver un accord concernant cette recommandation avec les assurances-maladie, qui souhaitent cependant privilégier une solution utilisant le facteur d'échelle (facteur externe). La FMH s'oppose énergiquement à cette méthode et recommande la solution avec le tarif 406 et le code 1000 «Rabais». La recommandation de mise en œuvre élaborée par la

FMH est préférable pour plusieurs raisons. Elle permet notamment d'établir une facture transparente, claire et facile à déchiffrer, y compris pour les patients.

En sa qualité d'association professionnelle des médecins en Suisse, la FMH accorde beaucoup d'importance à ce que l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh) soit appliquée correctement et souhaite garantir la transparence et la clarté pour tous. A ce titre, elle estime qu'une position spécifique s'y prête de manière optimale et qu'il est facile d'en assurer le suivi (monitorage). Sur la facture, la distinction entre prix originaux et rabais permet de visualiser immédiatement le montant des avantages et de mettre en lumière la contribution des médecins et des fournisseurs aux économies dans le domaine de la santé. De cette manière, ces économies sont non seulement représentées de manière transparente sur chaque facture mais elles peuvent également être agrégées et analysées pour l'ensemble des médecins du secteur ambulatoire.

Informations complémentaires

Si vous avez des questions relatives à cette recommandation de la FMH, le Service juridique ([lex\[at\]fmh.ch](mailto:lex[at]fmh.ch)) ou la division Médecine et tarifs ambulatoires ([tarife.ambulant\[at\]fmh.ch](mailto:tarife.ambulant[at]fmh.ch)) se feront un plaisir de vous renseigner. Vous trouverez également des informations sur le site internet de la FMH: www.fmh.ch > Prestations > Droit > Ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh). La recommandation de mise en œuvre est également accessible sur le site internet de la FMH.

2 Sur la base de la convention-cadre FMH/HSK-CSS, convention qualité selon l'art. 56 al. 3bis LAMal.

FMH
Division Médecine et tarifs ambulatoires
Baslerstrasse 47
CH-4600 Olten
Tél. 031 359 12 30
Fax 031 359 12 38
[tarife.ambulant\[at\]fmh.ch](mailto:tarife.ambulant[at]fmh.ch)

Demandes d'information du Ministère public: comment y répondre?

Christian Peter

Dr iur., HEP & Partner GmbH, Berne

Il n'est pas toujours facile pour les médecins de savoir s'ils doivent ou non répondre aux demandes des autorités quant à la transmission des données de patients dans une procédure pénale. Se pose la question d'une éventuelle incompatibilité de la divulgation des données avec le secret professionnel ou de l'existence d'une réglementation obligeant les médecins à coopérer dans le cadre d'enquêtes sur des infractions pénales.

Transmettre aveuglément des informations n'est pas indiqué, comme le montre un arrêt du Tribunal fédéral d'octobre 2020 [1]. Le Ministère public a demandé à un centre psychiatrique de lui fournir le dossier médical d'un patient soupçonné d'avoir abusé d'une personne. L'établissement a donné suite à la demande, mais l'accusé a exigé la mise sous scellés des documents. Le Tribunal fédéral a refusé de la lever.

Refus de fournir des informations

Lors de procédures pénales, les médecins et leurs auxiliaires sont tenus [2] de refuser de témoigner sur les secrets qui leur ont été confiés de par leur profession ou qu'ils ont appris en exerçant celle-ci. C'est ce que prévoit l'article 171, paragraphe 1, du Code de procédure pénale (CPP). Le secret professionnel doit également déployer ses effets dans le cadre de procédures pénales.

Ils ne sont tenus de témoigner que dans les trois cas suivants [3]:

- ils sont soumis à l'obligation de dénoncer;
- ils ont été déliés, par écrit, du secret professionnel par l'autorité compétente;
- ils ont été déliés du secret par le patient concerné.

Les médecins ne peuvent ainsi fournir documents et objets résultant du traitement d'une personne accusée que si l'un des trois cas mentionnés ci-dessus s'applique.

Obligation de dénoncer

Le secret professionnel prévu à l'article 321 du code pénal est une institution juridique importante du droit fédéral. Elle découle du droit constitutionnel à la vie

privée et sert à protéger la relation de confiance particulière entre le médecin et le patient. Des exceptions au secret professionnel nécessitent donc une disposition claire dans la loi fédérale. Une telle disposition se trouve à l'art. 171 al. 2 let. a CPP: ce n'est que s'il y a obligation de dénoncer qu'un médecin doit témoigner ou publier un document. La législation en matière de droit de procédure pénale étant du ressort de la Confédération (art. 123 al. 1 de la Constitution fédérale), seule l'obligation de dénoncer au niveau fédéral est concernée. Les réglementations cantonales (droits ou devoirs de communiquer dans les lois cantonales sur la santé publique) ne sont pas valables. Dans l'arrêt précité, le Tribunal fédéral indique clairement que les dispositions administratives cantonales ne peuvent pas se

Concernant la divulgation des données des patients, l'obéissance aveugle du corps médical vis-à-vis des autorités n'est pas indiquée.

soustraire aux dispositions fédérales sur la protection des secrets professionnels et sur les obligations de publier des pièces et de témoigner dans le cadre d'une procédure pénale [4].

Le fait que l'art. 321 ch. 3 CP se réfère aux droits cantonaux de communiquer et de coopérer est un vestige de l'époque où les lois cantonales de procédure pénale étaient encore en vigueur. Les dispositions cantonales «sur l'obligation de témoigner» n'existent plus depuis l'entrée en vigueur du CPP (depuis 2011).

De ce fait, un détenteur de secret professionnel est obligé de témoigner ou de publier des pièces dans une procédure pénale (et n'est autorisé à le faire qu'à ce moment) s'il existe une obligation de dénoncer nationale (p. ex. le signalement d'un décès exceptionnel [5] ou sur

la base d'une obligation fédérale d'informer en vertu d'une loi spéciale telle que la loi sur les épidémies). Ce que prévoient les lois cantonales, en particulier les lois sur la santé avec leurs droits et devoirs de communiquer, n'a pas d'importance pour les procédures pénales [6].

Déliement par l'autorité de surveillance

Un déliement par l'autorité de surveillance peut également conduire à une obligation de témoigner ou de publier des pièces. Il est important de rappeler que le médecin lui-même doit toujours demander à être délié du secret. Par conséquent, il sait si cette condition est remplie, étant donné qu'il doit initier lui-même cette demande. Concernant la décision susmentionnée, c'est le procureur général qui a demandé à l'autorité de vérifier si le destinataire de la transmission d'information devait être délié du secret. Le procureur a indiqué qu'un déliement n'était pas nécessaire car le médecin en l'espèce était exempté en vertu d'une disposition cantonale. Cette réponse, qui, comme expliqué ci-dessus, est erronée, a été considérée par le Ministère public comme une information «équivalente» à un déliement. Le Tribunal fédéral a contredit cet avis et rappelé que les conditions de forme légales

Ce n'est qu'en cas d'une obligation de dénoncer que le médecin doit témoigner ou transmettre des informations.

(déclaration claire sous forme d'ordre administrative, information sur le droit de recours) pour un déliement doivent toujours être remplies et qu'une demande ne peut être déposée que par le médecin et non par le Ministère public.

Déliement du secret par le patient

Le secret professionnel sert avant tout au patient, celui-ci doit également avoir la possibilité de libérer les professionnels de la santé de leur obligation de refuser de témoigner et de permettre qu'ils fournissent des informations aux autorités de poursuite. Si un tel déliement de l'obligation de garder le secret médical existe, il doit être documenté et la demande d'édition d'actes peut se réaliser.

Demandes de renseignements illicites

Si la personne ayant le droit de refuser de témoigner est confrontée à une demande d'édition qui est jugée illicite, elle ne peut pas la contester, mais doit demander

que les documents à fournir soient mis sous scellés (art. 248 al. 1 CPP). Cette demande ne doit pas nécessairement être formulée de manière formelle, soit sous une forme spéciale. L'indication ou la seule affirmation par l'intéressé d'un droit de refuser de témoigner ou de déposer déclenche l'obligation auprès des autorités de mettre sous scellés les documents. La mise sous scellés signifie que, bien que les documents doivent être remis, ils ne peuvent pas être inspectés par les autorités (il n'y a ainsi pas de violation du secret professionnel de la part de la personne qui remet les documents). Seule la levée des scellés par un tribunal (tribunal des mesures obligatoires) permet une inspection.

Lors d'une mise sous scellés, les documents sont certes remis, mais ils ne peuvent pas être inspectés par les autorités.

Ainsi, indépendamment de l'existence d'une obligation de dénoncer ou d'un déliement, on pourrait toujours exiger une mise sous scellés. Ce qui a toutefois peu de sens et entraînerait des procédures inutiles, les tribunaux des mesures obligatoires devant se prononcer sur des requêtes absurdes.

Par conséquent, dans le cas d'une demande de divulgation, les professionnels de la santé doivent vérifier s'il existe un droit de refuser de témoigner et si une demande de mise sous scellés doit être faite ou s'il existe une des raisons susmentionnées qui les oblige à transmettre des informations.

Références

- 1 L'arrêt du Tribunal fédéral du 14 octobre 2020; IB_545/2019.
- 2 Le Tribunal fédéral parle d'une obligation de refuser de témoigner (IB_545/2019, consid. 4.6). Ainsi, déjà dans l'arrêt du tribunal fédéral IB_96/2013 du 20 août 2013 consid. 5.1.
- 3 Art. 171 al. 2 CPP.
- 4 L'arrêt du Tribunal fédéral du 14 octobre 2020, consid. 4.9, ainsi déjà dans l'arrêt du Tribunal fédéral IB_96/2013 du 20 août 2013 consid. 5.1.
- 5 Art. 253 al. 4 CPP.
- 6 En dehors des procédures pénales, les droits et obligations de dénoncer restent pertinents.

L'essentiel en bref

- Les médecins doivent connaître leurs responsabilités dans les procédures pénales. Ils doivent toujours user de leur droit de refuser de témoigner, s'il ne s'agit pas de cas qu'ils ont signalés aux autorités sur la base d'une obligation nationale de dénoncer (dans la plupart des cas, il s'agit d'un décès extraordinaire [DMA]).
- Ils remplissent cette obligation en exigeant que les documents édités soient mis sous scellés.
- Si le médecin veut se conformer à une demande d'information, malgré l'absence d'une telle obligation, il doit se faire délier du secret professionnel par le patient ou par l'autorité de surveillance, respectivement le service compétent de la Direction de la santé publique.

Dr.iur. Christian Peter
HEP & Partner GmbH
Schauplatzgasse 9
CH-3011 Berne
christian.peter[at]
hep-partner.ch

Membres

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMGe*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5).

Dr Suhaib AL-SULTAN

HUG, Service de médecine de premier recours, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.
Né en 1976, nationalité suisse.
Diplôme de médecin en 2016 en Suisse.
Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 2019 en Suisse.

Le Dr Al-Sultan a effectué plusieurs années dans la médecine humanitaire dans les zones de guerre et de catastrophe, en tant que médecin aux urgences et en chirurgie. Il a exercé son métier en Suisse depuis 2007 au sein des HUG, à Lausanne et à l'Hôpital cantonal du Valais. Il a obtenu son FMH de médecine interne générale. Actuellement, il travaille comme chef de clinique dans le service de premier recours aux HUG et va s'installer depuis mai 2021 à Genève.

Dre Faïrouz BOUZELMAT

Avenue de Champel 81, 1206 Genève.
Née en 1973, nationalité française.
Diplôme de médecin en 2005 en Belgique, reconnaissance en 2011.
Titre postgrade de spécialiste en Psychiatrie et psychothérapie en 2021 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et obtenu son diplôme de Docteur en Médecine en 2005, la Dre Faïrouz Bouzelmat s'établit à Neuchâtel et démarre une formation post-graduée de psychiatrie et psychothérapie en 2007. Elle poursuit cette formation aux HUG. C'est en tant qu'ancienne cheffe de clinique accomplie qu'elle s'installe en tant que spécialiste FMH en cabinet privé à Genève.

Dre Irène CALERO-ROMERO

Rue des Marbriers 4, 1204 Genève.
Née en 1973, nationalité suisse.
Diplôme de médecin en 2019 en Suisse.
Titre postgrade de médecin praticien en 2020 en Suisse.

Docteur en médecine en 2020 de l'UNIL, la Dre Calero-Romero a travaillé pour se former à la médecine générale aux hôpitaux de la Suisse romande (HUG, CHUV, Hôpital Neuchâtelois Pourtalès, Hôpital de Martigny, Clinique Genolier, Clinique la Colline). Par la suite, elle a décidé d'exercer l'activité de médecin praticien indépendant à temps partiel au Centre médical Georges-Favon. Actuellement, elle pratique dans le cadre de l'urgence à la Clinique la Colline et souhaite exercer en médecine de ville.

Dre Komal Rachna CHACOWRY PALA

HUG, rue Gabrielle Perret-Gentil 4, 1205 Genève.
Née en 1979, nationalité suisse.
Diplôme de médecin en 2010 en Suisse.
Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 2015 en Suisse.

Après avoir effectué un Bachelor en biochimie et un Master en maladies infectieuses à Londres, elle poursuit des études de médecine à l'UNIGE et obtient son diplôme fédéral de médecin en 2010. Elle continue sa formation post-graduée en médecine interne générale à Genève, entre les HUG et les différents centres du Réseau Urgences Genève (RUG) pour obtenir son titre de spécialité en médecine interne générale en 2015. Depuis lors, elle exerce au sein des HUG en tant que cheffe de clinique où elle développe ses compétences en médecine ambulatoire et prise en charge de populations vulnérables dans le service pénitentiaire jusqu'à sa future installation en cabinet privé courant 2022.

Dre Sarah CHIESA

Hôpital des Enfants, HUG, rue Willy Donzé 6, 1205 Genève.
Née en 1987, nationalité suisse.
Diplôme de médecin en 2012 en Suisse.
Titre postgrade de spécialiste en Pédiatrie en 2017 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2012, elle a commencé sa spécialisation en pédiatrie à Lugano, dans son canton d'origine. De retour à Genève en 2013, elle fera tout le reste de sa formation en pédiatrie générale

 **GE-MED**
GENÈVE-MÉDECINS

À DOMICILE 24H/24

022 754 54 54

La référence genevoise des visites à domicile
Centre de formation postgraduée FMH/ISFM

aux HUG, avec quatre ans comme interne puis quatre ans comme cheffe de clinique. Elle prévoit de s'installer comme indépendante en cabinet à Genève dès le mois de décembre 2021.

Dr Alexy CHOFFEL

HUG, Maternité, boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève.

Né en 1983, nationalité française.

Diplôme de médecin en 2013 en France, reconnaissance en 2015.

Titre postgrade de spécialiste en Gynécologie et obstétrique en 2013 en France, reconnaissance en 2015.

Après avoir effectué ma faculté de médecine ainsi que mon internat en France (Bordeaux, Besançon, La Réunion), j'ai obtenu le titre de spécialiste en gynécologie obstétrique en 2013. J'ai effectué mes deux premières années de clinicit au CHU de Saint-Pierre de La Réunion, puis j'ai été engagé en qualité de chef de clinique à la maternité des HUG pour compléter ma formation depuis novembre 2015.

Dre Caroline COLLIN

Avenue de Champel 6, 1206 Genève.

Née en 1986, nationalité belge.

Diplôme de médecin en 2012 en Belgique, reconnaissance en 2015.

Titre postgrade de médecin praticien en 2015 en Belgique, reconnaissance en 2017.

Titre postgrade de spécialiste en Psychiatrie et psychothérapie en 2021 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à Bruxelles et obtenu son diplôme de médecin en 2012, elle poursuit sa formation de médecin praticien et médecin du

sport en Belgique. Par la suite, elle reprend une formation de psychiatrie et psychothérapie systémique à Genève au sein des HUG. Après avoir obtenu son titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie en 2021, elle s'est installée en ville de Genève.

Dre Florence COUCHEPIN

Office médico-pédagogique, rue David-Dufour 1, 1205 Genève.

Née en 1978, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2010 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents en 2020 en Suisse.

Au terme d'études de médecine réalisées à Genève, elle obtient son diplôme en 2010. Intéressée par la périnatalité, elle débute sa formation post-graduée en pédopsychiatrie de façon à acquérir de l'expérience dans des domaines qui y sont relatifs. Elle travaille en pédiatrie dans un hôpital de périphérie puis en pédopsychiatrie au CHUV. Elle revient à Genève, aux HUG, où elle continue de se former, d'abord dans le service de psychiatrie de liaison pour la maternité puis en médecine génétique. Elle poursuit son parcours en travaillant à l'Office médico-pédagogique où elle acquiert des compétences dans la prise en charge d'enfants d'âge scolaire, notamment présentant un TDAH. En parallèle de son activité à l'OMP, elle souhaite s'installer en privé pour développer des projets autour de l'accompagnement périnatal.

Dre Elena FERRO LUZZI

Centre médical de la Servette, avenue de Luserna 17, 1203 Genève.

Née en 1981, nationalités suisse et russe.

Diplôme de médecin en 2012 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 2015 en Suisse.

Après obtention du diplôme de médecin en Russie en 2005, elle a poursuivi sa formation post-graduée en Suisse dans le domaine de la médecine interne générale. Dans le cadre de sa formation, elle a travaillé à la Clinique de Genolier, puis au sein de divers services des HUG, principalement dans les services de médecine interne générale, de gériatrie, de neurologie et de médecine de premier recours et des urgences. Elle a obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2012, ensuite le titre de spécialiste FMH en médecine interne générale en 2015. Depuis 2017, elle occupe un poste de cheffe de clinique aux HUG et poursuit actuellement son activité dans le service des urgences ambulatoires. Elle s'installe dans un cabinet à Genève en mai 2021.

Dr Ergys GJKA

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.

Né en 1985, nationalité française.

Diplôme de médecin en 2011 en France, reconnaissance en 2013.

Titre postgrade de spécialiste en Chirurgie de la main en 2019 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à Nancy (France) et obtenu son diplôme de médecin en 2011, il débute son internat au sein du département de chirurgie des HUG. De 2011 à 2016, il exerce principalement en orthopédie pour finir par une formation en chirurgie de la main. En 2017, il est engagé dans le service de chirurgie



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

Membres

plastique et de la main du CHUV comme chef de clinique puis revient aux HUG pour poursuivre son clinicat. Actuellement spécialiste en chirurgie de la main et certifié au *Board* européen, il envisage prochainement une installation en ville de Genève.

Dr Christian LEIGGENER

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.

Né en 1985, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2011 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Anesthésiologie en 2019 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2011, il a effectué deux ans de médecine interne au sein des HUG avant de débiter une formation en anesthésiologie effectuée principalement à Genève. Il a obtenu alors son titre de spécialiste en anesthésiologie début 2019. Chef de Clinique aux HUG depuis 2018, il travaille en alternance dans le service d'anesthésiologie, les soins intensifs, le SMUR et participe également aux missions de sauvetage hélicoptères de la REGA. Ces deux dernières activités lui ont permis d'obtenir, en 2021, le titre de médecin d'urgence pré-hospitalier SSMUS.

Dre Véronique MIRLESSE

Dianecho, Rue de Carouge 116, 1205 Genève.

Née en 1956, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 1986 en France, reconnaissance en 2009.

Titre postgrade de spécialiste en Gynécologie et obstétrique en 1991 en France, reconnaissance en 2009.

Formée en gynécologie obstétrique à Paris, diplômée en 1987, elle travaille comme interne puis cheffe de clinique des hôpitaux de Paris tout en validant les diplômes d'échographie obstétricale et de foeto-pathologie. Elle travaille de 1991 à 2007 dans le service de médecine foetale de l'Institut de puériculture à Paris et rejoint en 2008 le service de médecine foetale des HUG comme médecin associée.

Dr Maxime MOREILLON

Centre de médecine du sport, Hôpital de La Tour, av. J.-D. Maillard 3, 1217 Meyrin.

Né en 1985, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2010 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 2016 en Suisse.

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à Lausanne en 2010, il a suivi une formation post-graduée en médecine interne entre le CHUV et l'hôpital d'Yverdon-les-Bains aboutissant à l'obtention du titre FMH de spécialiste en médecine interne générale en 2016. Il a ensuite poursuivi son activité en tant que Chef de Clinique en médecine interne et aux urgences pendant une période de deux ans. Son intérêt pour la médecine du sport l'a mené, entre autres, à travailler en chirurgie de la main (clinique Longeraie, Lausanne), à faire un *visiting fellowship* en médecine du sport et genou ligamentaire au UPMC Freddie Fu Sports Medicine Center (Pittsburgh, USA), à médicaliser divers événements sportifs, et à effectuer sa thèse dans le Aging, Muscle and Metabolism Laboratory (FBM/ISSUL, UNIL). Depuis 2018, il exerce comme médecin du sport dans

le centre médical Swiss Olympic de l'Hôpital de La Tour. Titulaire du certificat de formation approfondie interdisciplinaire en médecine du sport depuis 2019 (SEMS), il poursuit une formation en échographie de l'appareil locomoteur (SGUM).

Dre Sophie RESTELLINI

HUG, Service de Gastroentérologie, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.

Née en 1983, nationalités suisse et canadienne.

Diplôme de médecin en 2010 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Gastroentérologie en 2016 en Suisse.

Sophie Restellini est gastro-entérologue, spécialiste en maladies inflammatoires chroniques intestinales (MICI) et en neuro-gastroentérologie. Après avoir effectué un doctorat en médecine et un cursus de base aux HUG, elle réalise ses formations spécialisées en France (diplôme inter-universitaire en pathologie fonctionnelle digestive à l'Université de Lyon) et au Canada (*fellowship* de deux ans au Centre Universitaire de McGill). Elle représente le canton de Genève à la cohorte Suisse des MICI et est membre du comité opérationnel de l'organisation suisse d'experts en MICI (IBDnet). Elle obtient en janvier 2018 le titre de professeur-titulaire au Centre universitaire de santé McGill au Canada pour ses collaborations scientifiques internationales. En 2019 elle est nommée à l'organisation européenne de la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse (ECCO) à la position de « ECCO officer » au comité EpiCom, un organisme visant à optimiser la recherche épidémiologique en Europe dans

La fiduciaire, **BJVB Investment & Partners S.A.** a plus de 35 ans d'expérience au service des cabinets médicaux et vous propose les services suivants :

- Comptabilité
- Fiscalité des personnes morales et physiques
- Création de société et conversion de la forme juridique
- Conseil fiscal
- Planification et prévoyance
- Assurances privées et professionnelles
- Domiciliation

BJVB Investment & Partners S.A. Rue du Rhône 61 – 1204 Genève
Tél. + 41 22 310 83 85 – info@bjvb.ch – www.bjvb.ch



le domaine des MICI. Très investie dans la recherche en MICI, elle est actuellement candidate à la fonction de privat-docent à l'UNIGE.

Dr Arnaud ROTH

Centre d'oncologie et d'hématologie, route de Chêne 110, Bât. E, 1224 Chêne-Bougeries.

Né en 1956, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 1981 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 1987 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Oncologie médicale en 1992 en Suisse.

Le Professeur Roth a obtenu son diplôme de médecine en 1981, a suivi une formation de Médecine interne aux HUG et au Hammersmith Hospital à Londres avant de suivre un *fellowship* en Hémato-Oncologie pendant trois ans au Pittsburgh Cancer Institute à Pittsburgh aux USA. Depuis 1994, il a la charge de l'Onco-chirurgie devenue Unité des tumeurs digestive, d'abord au sein du département de Chirurgie

puis au sein du Département des Spécialités de Médecine. Depuis sa prise de direction de l'Onco-chirurgie, le Professeur Roth s'est spécialisé dans les tumeurs du tractus gastro-intestinal en promouvant l'approche multidisciplinaire du traitement de ces tumeurs, en collaboration avec chirurgiens, radio-oncologues et gastro-entérologues. Les principaux axes de recherche du Professeur Roth sont les tumeurs gastriques, les métastases hépatiques des cancers colorectaux, et la recherche translationnelle dans le cancer colorectal avec un large projet qu'il conduit depuis près de 20 ans jusqu'à sa retraite des institutions académiques en décembre 2019. Le Professeur Roth est aussi bien connu tant sur le plan national qu'international. Il a été membre du conseil exécutif du Groupe Suisse de Recherche sur le Cancer (SAKK) pendant près de 10 ans, et occupé le poste de président du groupe de projets de recherche dans les tumeurs gastro-intestinales (EORTC GI Group)

de l'Organisation Européenne pour la Recherche et le Traitement du Cancer (EORTC) à Bruxelles de 2010 à 2015.

Dr Fabian SCHOOFS

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.

Né en 1984, nationalité belge.

Diplôme de médecin en 2011 en Belgique, reconnaissance en 2013.

Titre postgrade de spécialiste en Urologie en 2020 en Suisse.

Le Dr Schoofs obtient son diplôme de médecin en 2011 à Bruxelles et réalise ensuite l'ensemble de sa formation chirurgicale de base en Suisse et se spécialise en urologie en sein des HUG. Il devient chef de clinique en 2017 puis, lauréat d'un fond de perfectionnement, effectue une année de *fellowship* à Londres à UCLH (University College London Hospitals). Il y travaille dans l'unité d'endo-urologie endoluminale et se spécialise dans la chirurgie endoscopique des voies urinaires hautes et, en particulier, dans le traitement des calculs complexes.



CLINIQUE DE CRANS-MONTANA

Médecine interne de réhabilitation

Nos pôles d'excellence :

- ▶ réhabilitation en médecine interne générale
- ▶ réhabilitation post-opératoire
- ▶ prise en charge des maladies chroniques et psychosomatiques
- ▶ enseignement thérapeutique

Admissions

Toute demande doit être motivée par le médecin prescripteur.

➔ hug.plus/ccm-admission



SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.



« VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

NOS PRESTATIONS

- ▶ SERVICE SUR DEMANDE : UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS
- ▶ GESTION DE VOTRE AGENDA EN TEMPS RÉEL
- ▶ FACILITÉ D'UTILISATION
- ▶ RETRANSMISSION DES MESSAGES
- ▶ PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET
- ▶ RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS
- ▶ TRANSFERT D'APPEL URGENT
- ▶ COMPATIBILITÉ AVEC VOTRE PROPRE LOGICIEL D'AGENDA

Candidature à la qualité de membre actif à titre associé

(médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1).

Dre Pascale BAUMANN

Centre médical des Charmilles, rue de Lyon 91, 1203 Genève.

Née en 1987, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2013 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Pédiatrie en 2020 en Suisse.

Elle a effectué ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 2013. Après une année en chirurgie générale, elle poursuit sa formation en pédiatrie dans les différents hôpitaux de Payerne, Vevey et du CHUV et obtient son titre de spécialiste en 2020. Elle va s'installer temporairement en ville de Genève, puis ouvrira son propre cabinet dans le canton de Vaud.

MUTATIONS

Membres probatoires

(nouveaux membres admis, dont l'admission doit être confirmée après 2 années probatoires, art. 5, al. 7).

Dre Chloé ALBERTO;

Dre Clémence BRUYERE DE

NOYELLE; Dre Sarah FAVRE;

Dre Joanna GARIANI;

Dre Francesca LAURIA; Dre Cécile LEVALLOIS; Dre Anthoula MARKOULIDAKI; Dre Angeliki NEROLADAKI; Dr David PIREK et Dre Sandra TRIFOGLIO OURAGA dès le 7 mai 2021.

Membres passifs

(membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8).

Dr Georges SCHWARTZ dès le 1^{er} juillet 2021.

Dr Michel CAMENZIND dès le 1^{er} janvier 2022.

Démissions

(information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10).

Dre Laurence WASEM au 30 juin 2021.

Changements d'adresses

Dre FRUCTUOSO Ana

Exerce dorénavant au boulevard Helvétique 30, 1207 Genève.

Dre GINTZBURGER Daliah

Exerce dorénavant chemin de l'Ancienne-Tannerie 3, 1284 Chancy.

Dre MEGEVAND Jacqueline

Exerce dorénavant à l'Office médico-pédagogique, rue David-Dufour 1, 1205 Genève.

Dre VOCK Catherine

Exerce dorénavant à l'avenue Alice-et-William-Favre 6, 1207 Genève.

Dre CHEVALLIER-RUGGERI Paola

Exerce dorénavant au Centre Médical Opale, chemin de la Gravière 3, 1225 Chêne-Bourg.

Décès

Nous avons le profond regret d'annoncer le décès du **Dr Georges STÜCKELBERG**, survenu le 28 avril 2021.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMGE, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

MÉDECIN CHERCHE UN BUREAU DE CONSULTATION

Médecin interniste cherche un bureau de consultation, dans un cabinet avec d'autres médecins, région de Plainpalais, ou quartiers voisins.

Contact : ge-cabinet@bluewin.ch

Soins à domicile

Service reconnu
par toutes les
caisses-maladie

 **Spitex**
Ville de Campagne
Chez vous. Avec vous.

Depuis 35 ans en Suisse et plus de 20 ans dans le canton de Genève. Nous proposons une gamme complète de prestations permettant le maintien à domicile:

- Soins de base
- Soins Infirmiers
- Assistance
- Aide au ménage
- Veille de nuit
- 24h/24, 7j/7

Notre équipe collabore étroitement avec les familles et les proches aidants de nos client(e)s, afin que ceux-ci puissent vivre le plus longtemps possible dans le confort de leur foyer.

Pour cela, nous veillons à toujours affecter, aux horaires convenus, le même personnel à nos client(e)s.

Appelez-nous et convenons ensemble d'un entretien-conseil sans engagement:

Filiale Genève, 022 340 40 95, www.spitexvillecampagne.ch

Programme juin 2021

Séminaire et Formation

Séminaire du jeudi 3 juin 2021

Sommeil et risque cardiovasculaire: il n'y a pas que les apnées

Centre du sommeil de Florimont

Le centre du sommeil de Florimont vous invite à un séminaire de formation continue sur le thème «Sommeil et risque cardiovasculaire: il n'y a pas a pas que les apnées!».

Participation sur place ou à distance.

Lieu: Maison de la communication, avenue de Florimont 1, 1006 Lausanne

Inscriptions: contact@sommeil.ch ou 021 310 16 80

Programme

Information et inscription

 svmed.ch

Prochaine formation le 30 juin 2021

L'intelligence artificielle en imagerie médicale

Cycle de formation online



En 2021, 3R déploie plusieurs outils d'Intelligence Artificielle (IA) dans ses 12 centres d'imagerie de Suisse romande. L'objectif est de permettre une détection plus précoce, précise et rapide de pathologies graves (lire notre dossier sur l'IA). Ces outils performants et fiables n'ont pas pour vocation de remplacer le travail du médecin, mais bien de l'accompagner dans sa pratique quotidienne. Ils permettent notamment d'optimiser son temps de travail en évitant par exemple certaines tâches répétitives et donnent un avis supplémentaire performant pour établir le diagnostic.

Afin de comprendre et discuter de leurs implications ainsi que de leur utilisation clinique, 3R propose un cycle de 6 formations interactives, en libre accès, dédiées à l'IA et l'imagerie médicale pour les professionnels de la santé. Des crédits de formation ont été demandés auprès de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG), de la Société Suisse de Radiologie (SSR) et de l'Association Suisse des Techniciens en Radiologie Médicale (ASTRM).

Information et inscription

 groupe3r.ch

Impressum

La Lettre - Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève ISSN 1022-8039

PARUTIONS
format imprimé: 4 fois par an;
format digital: 6 fois par an

RESPONSABLE DE PUBLICATION
Antonio Pizzoferrato

CONTACT POUR PUBLICATION
Shâna Tissières, shana.tissieres@amge.ch

PUBLICITÉ
Médecine & Hygiène
022 702 93 41, pub@medhyg.ch

CONCEPTION & RÉALISATION
Bontron&Co
Loredana Serra & Marie-Claude Hefti